

ma separation et mon enfants

Par askim beny, le 01/03/2012 à 12:32

alors voila j ai un enfants de 4ans et separé du papa non marié je l est quité car trop possesive violence verbal trop souvent et des fois physique et tres manipulateur je n avais pas le drois de boire un verre dehor avec des copine je devais rentre tt suite apres le boulo je ne devais pas resté o boulo si je finisais plus tard etait la grisse a la maison et de plus il venais devant mon boulo pr interpeulé mon patron ou les gents ki travaille avec moi donc j ai du quitté mon boulo pr me faire oublier car trop de pression j ai essayer as plusieur reprise de lui tel pr ma fille mais k des insulte et menge j ai porté plainte mais il mon donné une main courante j ai trouvé un ptt boulo pr me faire un peu argents et lui ma retrouvée on n as discuté et j ai peur de lui donc je suis rentré as la maison pr voir ma fille son discourt c etait con se remete ensemble et moi j ai dit oui pr ki me face rien je suis resté une semaine pres de ma fille mais entre temps monsieur est partir chez mon patron pr lui dire d arretté de me faire travailler et k si il avais besoin il etait la donc j ai su sa je suis parti san donné de nouvelle mon ancien patron as accepté de me reprendre sur condition (k le pere de ma fille ne vient pas devant le travaille ki ne telephonne pas ect...) je lui est dit ok mais j ai peur k cela se produit car si cela arrive je perd mon travaille moi je veux juste avoir mon travaille pr pouvoir recuper ma fille et suvenir as ces besoin j ai vraiment besoin d une aide je suis vraiment perdu et mon enfants m mank j espere ke quelle qu un va aidee merci davence

Par youris, le 01/03/2012 à 17:12

bjr,

si vous voulez qu'on vous lise et obtenir des réponses, essayez d'utiliser de la ponctuation ainsi que le correcteur orthographique et d'éviter le langage sms qui rendent votre message incompréhensible.

cdt

Par droitd, le 01/03/2012 à 17:47

prenez un avocat j'ai eu une situation un peu dans le mm cas mais en pire j'ai du porter plainte maison s'en separe jamais vraimen des gens comme sa.. ou alors allez voir des personne qui sont la pour sa.

Par Laure11, le 01/03/2012 à 19:37

Bonjour,

Vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle. Vous allez au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicle de votre enfant et vous demandez un formulaire de demande d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ. Vous contactez immédiatement un avocat de cette liste et vous lui demandez un référé (procédure pous rapide)) pour la garde de vote enfant, ainsi que pour le montant d'une pension alimentaire.

Le Tribunal pour demandera 35€, c'est tout.

Agissez très rapidement.

youris a raison, faites un effort lorsque vous écrivez, il est difficile de déchiffrer ce que vous voulez dire.

Cdt

Par askim beny, le 02/03/2012 à 11:49

merci as tous pour vos information .je vais faire une demande juridic au pres du tribunal mais je ne demande pas de pension alimentaire car je ne veux rien de sa part et de plus il ne travaille pas .je veux juste voir mon enfants et etre pres elle et pouvoir vivre une vie simple sans histoire

Par rugbys, le 02/03/2012 à 14:13

Bonjour, juste un conseil : demandez quand même une pension alimentaire et s'il ne paie pas, vous faites intervenir un huissier pour faire exécuter le jugement et s'il n'est pas solvable, vous recevrez de la part de la CAF une allocation pour pallier au non paiement de cette pension, c'est la CAF qui se chargera de récupérer ou non cette somme auprès de lui. Cdlt

Par Laure11, le 02/03/2012 à 17:39

La pension alimentaire n'est pas pour vous askim, mais pour votre enfant. Il faut la demander.